

## 1085, FONDATION DE LA CHAPELLE DE GRANDMÉNIL

Le 29 septembre dernier, Monseigneur Bernard, évêque de Nancy et de Toul, assistait, en présence de nombreux fidèles entourant le curé Jehl, à la célébration du 9ème centenaire de la chapelle Saint-Barthélémy. L'occasion nous est donnée d'apporter quelques précisions historiques concernant cette fondation. Au moment de mettre sous-presse, nous ne sommes pas encore parvenus à obtenir communication du document original attestant cette fondation. Nous espérons pouvoir bientôt le consulter et en faire une copie qui pourrait trouver une bonne place dans la chapelle.

Le document original est un parchemin dont les dimensions sont 500 X 595 mm. Il fut autrefois scellé d'un sceau plaqué et appartient aujourd'hui à une collection particulière. Une copie en avait été faite au XIX<sup>e</sup> siècle par l'abbé Chatton, historien de Saint-Sauveur, et déposée aux archives paroissiales d'Ecrouves. C'est cette copie qui fut récemment retrouvée par le curé Jehl et confiée au chanoine Dautrey, du Grand Séminaire, qui en fit une traduction dont voici l'essentiel :

*"Au nom de la Sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, Moi, Pibon, évêque de la Sainte Eglise de Toul, à Sigebert, abbé de l'église du Saint-Sauveur et de Sainte-Marie, et à tous les autres frères de cette même église, sise dans la forêt des Vosges, Salut.*

*Qu'il soit connu de tous les fidèles du Christ, tant présents qu'à venir, que pour établir la divine religion à Masnirium, avec le consentement de Sigebert, abbé de Saint-Sauveur, nous avons béni une chapelle construite sur le territoire de Saint-Sauveur en l'honneur de Saint Barthélémy, avec cette convention*

*que l'abbé lui-même retiendrait là tout ce qu'il possédait librement dès l'origine, à savoir les grosses dîmes avec les petites, de toutes les maisons existant au-dedans et au-dehors du domaine de la chapelle elle-même, comme la voie large qui est à droite de la chapelle, menant vers la ville, fait le partage jusqu'à la vigne de Wüter qui est dans le prolongement (...) et au-dessus la vigne de Grisen, qui est dite d'Evrard. Et comme la route susdite passe au milieu du ruisseau de l'autre côté, le long du terrain d'Arnoul, au milieu de la vallée jusqu'à l'endroit appelé Patricion de Saint-Evre; et de cet endroit jusqu'au ruisseau appelé Valiselle. Là se trouve une vigne qu'ont reçue Emmalric et Halmier pour quatre setiers de vin, de Gérard, intendant de Saint-Sauveur. Et de cet endroit jusqu'au ruisseau et de part et d'autre du dit ruisseau qui court au milieu du domaine jusqu'à la voie large dite ci-dessus et près du (...) de Saint-Evre, au lieu qui est appelé "au pressoir" dans les vignes de Bliger, que ses fils ont tenues. Même la vigne qui est dite de Albéric Evroin et toutes les vignes jusqu'à Valisel-*



Remarque :

En 1085 fut fondée la chapelle Saint-Barthélémy de Grandménil. Soit, mais cela ne signifie pas que l'église actuelle date de cette époque. Les guerres privées, encore nombreuses au XI<sup>e</sup> siècle, les pillages, les incendies, ont eu raison du bâtiment d'origine puisqu'il n'en subsiste aucune trace, 900 ans plus tard. L'édifice actuel, remanié au siècle dernier, récemment restauré, ne conserve pas d'éléments très anciens si ce n'est peut-être l'arc en pierre limitant la nef du chœur et qui pourrait dater de la fin du moyen-âge. Les enduits modernes, dissimulant les soubassements, interdisent d'en dire plus.

le. Même beaucoup de vignes autour de la fontaine d'Emmagen, la vigne de Heden et la vigne de Reher avec le versant du champ (...), même beaucoup de terres autour de la même eau, qui est appelée Poutot, beaucoup également de terres et de vignes cultivées et incultes qui ont été échangées, de toutes ces terres susdites, l'église du Saint-Sauveur aura les dîmes intégrales, toute contestation étant rejetée.

Nous vous confirmons aussi les dîmes du domaine de Helperic, qu'a acheté Goin, doyen d'Écrouves, le champ même (...) plus bas jusqu'au pré qui est près de l'eau à G(...) lequel champ est appelé champ du prêtre. Depuis ce champ, de chaque côté à Grusin dans la partie supérieure, jusqu'au ban de la ville appelée Foug, on donnera les dîmes intégrales.

(...) = confirmation de biens au "Petit Choloy" appelé Ménillot, et au "Grand Choloy".)

Toutes vos possessions, dites ci-dessus, de tout ban sont libres de la justice séculière, et absolument aucune personne humaine n'exigera quelque chose de cela, si ce n'est le vicaire de la chapelle de Sainte-Marie qui recevra les offrandes et dons intégralement et le tiers des dîmes, que le sérénissime empereur Henri et le vénérable évêque Bertold ont laissés tout-à-fait libres à votre disposition jusqu'à notre époque, sous menace d'anathème.

Vos vignes, vos manses, les humains de l'un et l'autre sexe, ou les biens, les terres, demeurant et séjournant soit dans votre paroisse, soit dans la paroisse d'une autre église, avec toutes les dîmes, grosses et petites, nous les laissons librement de même à votre usage. Votre intendant établira des gardes dans toutes vos vignes et vos champs de céréales.

Toutes ces choses susdites, nous les confirmons par le serment divin,

et qu'aucune personne, de quelque condition ou profession que ce soit, ne prétende venir contrer notre présente constitution. Si quelqu'un, quel qu'il soit, le faisait, qu'il soit frappé de notre anathème, jusqu'à ce qu'il répare suffisamment.

Signatures :

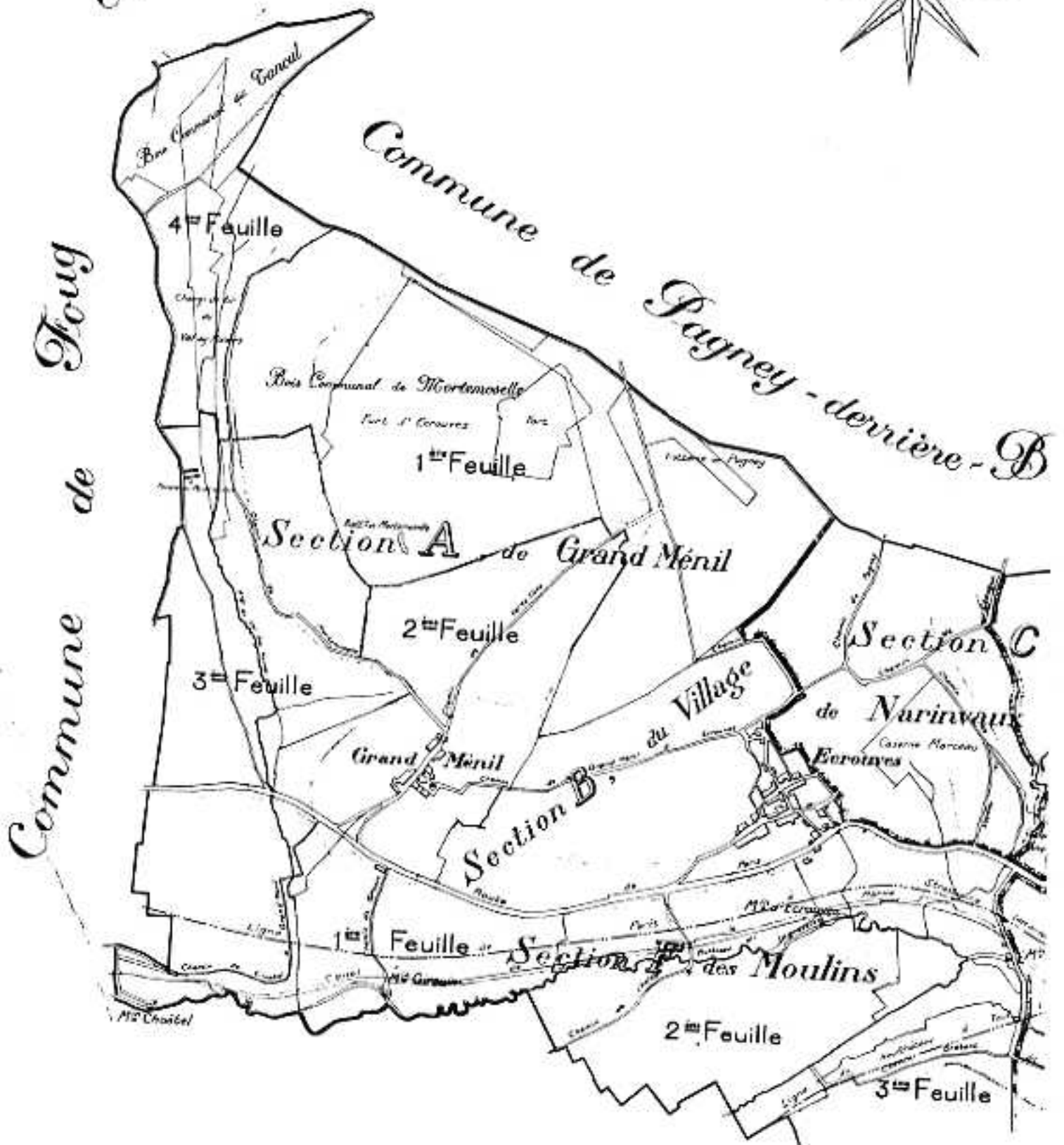
Pibon évêque, Théomar, abbé de Saint-Mansuy, Widric, abbé de Saint-Evre, Sigebert, abbé de Saint-Sauveur, Hugon, primicier, Luctulle, doyen, Brunon, archidiacre, Alberon, archidiacre, Riquin, archidiacre, Tetcelin, archidiacre, Théoderic, archidiacre, Hugon, archidiacre, Liébert, prêtre de la chapelle de Saint-Sauveur et de Sainte-Marie, Constance, curé d'Écrouves, Henri, voué, Renard, comte, Hugon, maire, Goin, doyen d'Écrouves, Gérard, intendant de Saint-Sauveur.

Acte publié, l'année de l'Incarnation du Seigneur mille quatre vingt cinquième (MLXXXV), indiction VIII au temps de l'empereur Henri".

Il s'agit donc d'un édit épiscopal dans lequel Pibon, évêque de Toul, atteste avoir béni la chapelle Saint-Barthélémy de Grandménil sur un terrain appartenant à l'abbaye de Saint-Sauveur en Vosges; il confirme les biens et les privilèges de cette abbaye à Grandménil, Écrouves (noms de lieux-dits) Choloy et Ménillot. La date, 1085, nous plonge 900 ans plus tôt dans le haut moyen-âge, quelques décennies après les troubles causés par des incursions dévastatrices de Hongrois et de Normands et en pleine application de la réforme entreprise par le pape Grégoire VII, la réforme grégorienne.

Ce texte, inconnu des historiens du XIX<sup>e</sup> siècle a été largement étudié par l'abbé Jacques Choux dans une thèse publiée en 1952 sous le titre "Le diocèse de Toul au temps de la réforme grégorienne : l'épiscopat de Pibon (1069 - 1107)". Nous avons largement emprunté à ce spécialiste,

Com<sup>ne</sup> de Bruley



Commune de Pagny-devrière-B

entre autres, de la "Lorraine chrétienne au Moyen-âge" (1) pour évoquer ce neuvième centenaire.

#### L'évêque Pibon :

D'origine saxonne, né vers 1035 de parents nobles, Pibon était le second fils du comte Thiémar. Alors que son frère aîné, le comte Bernard, se voyait confier le gouvernement de Milan par l'empereur Henri IV, Pibon était placé auprès d'Annon, futur archevêque de Trèves, qui devait prendre soin de son éducation. Le "cursus honorum" du futur prélat de Toul est alors traditionnel, quoique rapide. Il gravira successivement tous les échelons de la hiérarchie ecclésiastique. Aumônier de l'empereur puis chancelier sous Henri IV, il sera nommé par celui-ci, en 1069, à la tête du diocèse de Toul à la mort de Udon. Il sera d'ailleurs le dernier évêque à être ainsi imposé par le pouvoir royal. En effet, sous l'influence de la réforme grégorienne, ses successeurs seront plutôt élus par le chapitre cathédral, sans exclure toutefois quelques jeux d'influence.

Cet évêque, qui connut de sérieux démêlés avec son chapitre en raison de sa méconnaissance de la langue locale, n'en fut pas moins un ardent fondateur d'établissements pieux qui procurent "aux peuples une foule d'avantages non seulement temporels, comme le travail manuel, les moyens de gagner honorablement de quoi vivre, dans les temps de détresse ou de calamité, mais encore spirituels, comme la facilité de remplir les devoirs religieux, de recevoir les sacrements et les autres secours de la religion, en temps opportuns, par la proximité d'une église, le voisinage de religieux prêtres, ou la présence d'un membre de la communauté ayant charge d'âmes..." (2) C'est dans ces perspectives que fut fondée la chapelle Saint-Barthélémy (3) de Grandménil.

#### Grandménil

Le texte nous apprend que si Masnirium-Grandménil existait avant 1085, il ne possédait pas d'établissement religieux. Il est impossible aujourd'hui, en l'absence de découverte archéologique significative, de dater ou de situer la première installation du village. Toutefois, sa situation actuelle au pied des Côtes de Meuse, au creux d'un vallon bien abrité, à proximité d'une vallée toujours très fréquentée, sans être déterminante, incline à imaginer une naissance précoce. Les quelques fragments de tegulae (tuiles de type romain) trouvés en surface dans les champs, le nom de Masnirium militent en faveur de l'époque gallo-franque au cours de laquelle justement une intense activité anime la vallée et en particulier la villa de Savonnières, près de Foug.

Le hameau devait constituer déjà un écart de la paroisse d'Ecrouves si l'on admet que son curé, Constance, signataire du texte, agit en tant que "chargé des âmes" de Masnirium.

1-C'est le titre d'un ouvrage, paru récemment, dans lequel sont rassemblés plusieurs petits articles parus entre 1949 et 1970 dans diverses revues telles la "Semaine religieuse de Nancy" ou les "Annales de l'Est" entre autres.

J. CHOIX, La Lorraine chrétienne au Moyen-Âge, Recueil d'études, Editions Sorpenoise 1981, 350 p.

2-Abbé Guillaume, Histoire du Diocèse de Toul et de celui de Nancy..., Nancy 1865-67, p 392-393

3-Barthélémy était l'un des douze apôtres. Parfois nommé Nathanaël, il aurait évangélisé l'Asie Mineure, les régions du Bosphore et peut-être les Indes. Patron des bouchers et des tanneurs, on le fête le 24 août.

Les fondations religieuses de Pibon étaient le plus souvent faites en référence à des saints lorrains. C'est plus rarement qu'on a choisi, comme patron d'église, un saint de l'Église Universelle comme Barthélémy.

Plusieurs lieux-dits caractérisent, dans le texte, les biens de l'abbaye de Saint-Sauveur en Vosges. Il s'agit essentiellement de vignes déterminées par les noms de leurs propriétaires et situées par rapport à quelques repères topographiques: le ruisseau Valiselle, la voie large menant vers la ville, "au pressoir"... Malheureusement, comme c'est souvent le cas, aucun de ces lieux-dits n'a traversé les siècles. Il faudrait une étude topographique scientifique, étayée par des sondages archéologiques pour en identifier les localisations.

Le ruisseau Valiselle est-il le Girouin ? La "voie large" peut-elle être identifiée à l'actuel chemin de Grandménil à Ecrouves ?

Rien ne permet de l'affirmer aujourd'hui.

#### La chapelle

Pibon atteste la bénédiction "d'une chapelle" pour "établir la divine religion" à Masnirium.

Il s'agit bien d'une chapelle, c'est-à-dire d'un établissement pieux destiné à faciliter aux fidèles, qui devaient ordinairement se rendre à Ecrouves, la fréquentation des offices religieux. Il n'est donc pas question de la création d'une paroisse, l'église-mère est celle d'Ecrouves. Là avaient lieu obligatoirement les actes religieux, baptême, mariage et sépulture. En outre, les paroissiens devaient s'y rendre pour les trois grandes fêtes, Noël, Pâques et Pentecôte.

La chapelle de Grandménil ne fut donc qu'un lieu de culte accordé à la piété des habitants, simple église-vicaire, dont le desservant, le chapelain, n'avait pas charge d'âmes. Il n'organisait pas librement le culte dans sa chapelle. Il ne pouvait ni baptiser, ni enterrer, ni officier aux trois grandes fêtes, ni entendre en confession annuelle, ni donner la communion aux jours désignés.

Le texte décrit scrupuleusement,

par la mention des lieux-dits et des "propriétés", les biens de l'abbaye. On y devine l'étendue de l'aire de la chapelle : " toutes les maisons existant au dedans et au dehors..."

L'aire, le domaine de la chapelle, comprenait au XI<sup>e</sup> siècle, le bâtiment cultuel, l'éventuel cimetière (4) et diverses maisons. Il constituait un espace privilégié dans lequel les fidèles trouvaient asile en cas de guerre : une violence commise à l'intérieur de ses limites entraînait l'interdit, tout comme si elle avait été commise à l'intérieur de l'église-mère.

#### Les signataires

La longue liste des signataires du texte mérite attention. Outre l'évêque, les abbés, "supérieurs" des abbayes intéressées, et de nombreux clercs participant à l'administration du diocèse, primicier, doyen et archidiaques, on note la mention de personnalités locales.

Le curé, chargé des âmes de la paroisse d'Ecrouves, est Constance. C'est le premier nom connu d'un desservant de cette église. Il faut attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour connaître ses lointains successeurs : Bertrand Hugues (1507), Claude Choley (1508)...

Henri est voué (ou avoué) de Toul alors que Renard est comte de cette métropole. Les charges de voué et de comte étaient confiées à des nobles, et plaçaient leurs bénéficiaires au service des autorités temporelles, ici l'évêque et les abbés. La charge de comte de Toul s'est considérablement affaiblie à cette époque. Institué par l'évêque, le comte ne s'occupe plus, hors des murs de la cité, que de la surveillance des routes et de la police.

4-Dans le cas d'une simple chapelle, il n'y en avait en principe pas.

Enfin Hugon est cité comme "villicus", c'est-à-dire "maire" d'Ecrouves, alors que Goin ou Goïnus en est le doyen. Ce sont l'un et l'autre des ministériaux, serviteurs laïcs, nommés par l'abbé ou le pré-

vôt d'une abbaye, pour aider à l'administration des biens.

Bernard HUBERT  
d'après J. CHOUX



Grandménil au milieu des vergers...



et au pied du plateau d'Ecrouves.